

Une heure de route pour aller à la maternité

Seine-Maritime

Les maternités sont de plus en plus éloignées en Seine-Maritime. Les futures mamans s'inquiètent. Point de situation.

Choisir sa maternité est désormais une réelle mission pour les futures mamans. Une heure de route pour s'y rendre, les secondes comptent lorsque le travail commence.

Moins de maternités dans les zones rurales

Centralisées en Métropole de Rouen ou au Havre, les maternités peinent à se développer en pays de Caux. Ces établissements sont seulement présents à l'ouest du territoire, Lillebonne et Fécamp. Ailleurs, les femmes enceintes sont parfois obligées de parcourir plusieurs dizaines de kilomètres. "J'habite dans l'Eure, si je veux accoucher au plus vite, si je puis dire, je dois faire une heure et demie de route. J'espère que bébé ne viendra pas trop vite", songe Céline, enceinte de sept mois. Même constat pour Amandine qui attend un bébé pour l'automne prochain. "J'habite à Villers-Ecalles, soit je vais à Dieppe soit à Mont-Saint-Aignan. Dans les deux cas, j'ai une bonne demi-heure de route. S'il y a des bouchons, le temps peut vite filer", explique la jeune femme. Pour Marie qui habite à Beauval-en-Caux, ce sera direction la clinique du



Marie attend son deuxième enfant pour l'été. C'est à la clinique du Belvédère à Mont-Saint-Aignan qu'elle accouchera. Une trentaine de minutes la sépare de sa maternité.

Belvédère à Mont-Saint-Aignan. "Pour moi, c'était Dieppe ou Mont-Saint-Aignan. Mon premier accouchement s'est très bien passé au Belvédère et je n'ai que trente minutes de trajet. Les médecins rassurent, entre trente-cinq à cinquante minutes, nous avons le temps de faire la route", détaille-t-elle.

Un nouveau décret qui pourrait changer les choses

Le ministère de la Santé concrétise un décret du 14 avril dernier. Ce projet permet aux futures mamans de disposer de cinq nuitées dans un établissement de santé ou

non, remboursées par l'Assurance Maladie. Pour les grossesses pathologiques, "la durée de l'hébergement temporaire est, quant à elle, limitée à 21 nuitées, non nécessairement consécutives, et de 23 allers et retours pour l'ensemble de la grossesse", précise l'Assurance Maladie. Cet hébergement temporaire non médicalisé est disponible pour les femmes enceintes, cinq jours avant la date du terme. Il faut résider au minimum à quarante-cinq minutes de la maternité. "Je ne connaissais pas ce dispositif. C'est une très bonne idée pour toutes celles qui habitent loin", sourit Amandine. Pour

Manon, c'est une idée qu'elle garde en tête. "Si je suis éligible, je serai ravie de pouvoir en bénéficier. Sait-on jamais si bébé arrive plus vite que prévu", sourit la jeune maman d'Yvecrique. Ce décret vient officialiser le projet lancé en août 2021 dans les établissements de santé volontaires et a pour objectif de "mieux gérer les lits disponibles dans les services et permettre aux patients de séjourner plus confortablement à côté de leur lieu de prise en charge", informe le ministère de la Santé. Un ou des accompagnants sont également autorisés. L'Agence régionale de la santé doit encore finaliser la liste des établissements et communes éligibles (voir le site de l'ARS).

Les urgences de maternité et de gynécologie en grève

La CFDT appelait à la grève le mois dernier au CHU de Rouen. Le syndicat réclamait des moyens supplémentaires dans les services de gynécologie et de maternité. Un emploi à temps plein d'aide-soignante ou d'infirmière de nuit "afin d'assurer pleinement tous les soins en sécurité. Actuellement, l'infirmière sur ce poste de nuit ne peut assurer seule ses missions", précise le communiqué de presse. Le centre hospitalier est connu pour ses urgences et cas spécifiques de grossesse. Malgré cette grève, les soins étaient assurés normalement.

Manque de moyens, éloignement des maternités, les futures mamans n'ont pas fini de s'inquiéter durant leur grossesse.

Déchets: un recours contre l'arrêté préfectoral

Bardouville

Une dizaine d'habitants de Bardouville se sont rassemblés devant la préfecture pour s'opposer au projet d'enfouissement.

Malgré les décisions défavorables, ils poursuivent leurs actions. Vendredi 10 juin, une dizaine de Bardouvillais se sont réunis devant la préfecture de Seine-Maritime pour montrer leur mécontentement. Depuis des mois, les habitants de cette petite commune située sur le bord de la Seine se mobilisent contre l'enfouissement de près de 400 000 m³ de déchets inertes provenant des chantiers du Grand Paris dans une carrière située sur la commune voisine de Mauny. Pourtant, malgré ces contestations, la préfecture de Seine-Maritime a donné, le 27 avril dernier, son accord pour l'exploitation de la carrière pour une durée d'exploitation de cinq ans.

"Ce projet met en danger la vie d'autrui"

Touchée mais pas coulée, l'association Les pieds dans l'eau a décidé de continuer de se battre pour préserver le cadre bucolique de leur village de 600 habitants. "Nous avons décidé de nous réunir symboliquement devant la préfecture, indique Ladislav Lefebvre, son secrétaire. Pendant des mois, nous avons demandé à être entendus et nous souhaitons échanger avec les services de la préfecture, ce qui n'a jamais été le cas. Pour

nous, le préfet et les services de l'Etat n'ont pas lu le dossier. Nous allons démontrer que ce projet met en danger la vie d'autrui et la biodiversité."

Un recours déposé à la fin du mois de juillet

A la fin du mois de juillet, un recours contre l'arrêté préfectoral va être déposé devant le tribunal administratif de Rouen. Pour ce faire, l'association Les pieds dans l'eau a mandaté Chloé Schmidt-Sarels, une avocate spécialisée en droit de l'environnement. "Au vu des incohérences de ce dossier, nous estimons que cet arrêté est totalement illégal. Tant dans la forme que dans le fond, on ne peut pas imaginer que le préfet ait réellement lu le dossier dans son intégralité, certifie-t-elle. Sur la forme, on a une enquête publique qui a été incomplète. Sur le fond, vous imaginez que ce sont l'équivalent de 160 piscines olympiques de déchets qui vont se retrouver dans une carrière située dans le seul Parc naturel régional de l'ex-Haute-Normandie. Si les camions commencent à arriver, nous n'hésiterons pas à lancer un référendum-suspension pour faire stopper les travaux."

Présent devant la préfecture, Dominique Rousseau, maire de Bardouville, a assuré son soutien à l'association. "La commune s'est positionnée contre ce projet dès qu'il a été déposé officiellement, affirme-t-il. Les nuisances que nous allons avoir durant les sept prochaines années ne sont pas accep-



Epaulée par son avocate Chloé Schmidt-Sarels, l'association Les pieds dans l'eau va déposer un recours contre l'arrêté préfectoral

tables. Notre commune est réputée pour son calme et sa tranquillité. Le passage de 120 camions sur une route étroite et sinueuse qui

traverse le village pourrait tout remettre en cause. C'est inacceptable."

Clément Lesage